

**Procès-verbal d'assemblée
Générale**

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire est établi par le gérant avec le président de séance. Ce document rappelle, notamment, les noms des associés présents, le texte des résolutions et le résultat des votes.

180 Express
13 bis rue des vergers
95170 DEUIL-LA-BARRE
RCS pontoise 835 338 757 - APE 4941B
Numéro TVA : FR40 835338757
Siret : 835 338 757 00023

Procès-verbal de l'assemblée générale
Extraordinaire des associés
Du 05/06/2026 à 09h00

L'assemblée est présidée par M. Marie-sainte Valérien président

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- A la modification corrélative de l'article 2 des statuts

Première résolution

L'associée unique décide de modifier les activités « Transport d'organe et de sang, Commerce ambulant de restauration rapide » à compter du 05/06/2026 et , en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante.

Article 2 - Objet

L'objet social a pour activité :

« Transport d'organe et de sang, Commerce ambulant de restauration rapide »

Achat vente et location de biens immobiliers

Service de beauté et de bien-être, Vente de produits et d'accessoires de bien-être, Vente d'accessoires auto-moto, Location de machine de bien-être

Transport public routier de marchandises ou location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises avec conducteurs assurés exclusivement à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé.

Accessoirement, prestations de montage et/ou mise en place des marchandises livrées par la société. Achat et vente de véhicules. Location de véhicules sans chauffeur. Conseils en logistique.

La participation éventuelle de la Société à toutes entreprises ou Sociétés, créées ou à créer ainsi que la prise de participation commerciale, industrielle, financière, technique, dans toute entreprise ayant le même objet social ou un objet connexe,

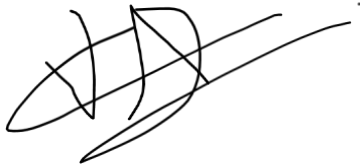
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus

indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Le reste de l'article demeure inchangé.

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Marie-sainte Valérien pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.